



D.2022.10.19.2.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.7 - Marché M2022-0046 - Gestion du service vélo de la Station V de Labège et développement d'activités associées - à conclure avec LA MAISON DU VELO - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221019-20221019-2-7D-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

En 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé la création d'une nouvelle structure dédiée au vélo, la Station V, en lieu et place de la Maison de la Mobilité de Labège, en groupement de commandes avec le Sicoval.

Cette création, conforme aux orientations et plan d'actions du Plan De Mobilité, prises par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités et le Conseil Communautaire du Sicoval, a été retenue par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Vélos et Territoires pour lequel le Sicoval avait déposé un dossier de demande de subvention.

Après mise en concurrence, un marché a été notifié le 27 février 2020 à La Maison du Vélo pour la gestion du service de location vélo de la Station V de Labège et le développement d'activités associées. Il prend fin au 30 septembre 2022.

Tisséo Collectivités et le Sicoval souhaitent poursuivre la gestion de la Station V de Labège et renouveler le marché de services vélos de la station V, selon les modalités suivantes :

- Cofinancer le marché à 50% par les deux collectivités.
- Promouvoir l'usage du vélo dans le cadre de l'accompagnement proposé par Tisséo Collectivités pour les plans de mobilité employeur.
- Proposer une offre de location de vélos adaptée à une logique de « remise en selle ».
- Assurer l'exploitation du parc vélo à accès réglementé et assurer la vente de titres de transports Tisséo.
- Développer des animations autour du vélo en ciblant prioritairement les entreprises locales et leurs salariés, ainsi que le milieu scolaire : promotion du mode vélo, découverte et repérage d'itinéraires, conduite du vélo en milieu urbain, ateliers de réparations et d'auto-réparation.

Le marché est conclu dans le cadre d'un groupement de commande constitué entre Tisséo Collectivités et le Sicoval conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique. Tisséo Collectivités qui assure un rôle de coordonnateur, a en charge de mener la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché pour le compte du groupement. Tisséo Collectivités est chargé également de l'exécution du marché et de son paiement.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit une fois pour une période d'un an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 5 ans.

La procédure de passation est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 avril 2022 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 juin 2022 à 12h00.

1 entreprise a remis une offre :

- LA MAISON DU VELO

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20221019-20221019-2-7D-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022
--

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 19 septembre 2022, attribué le marché M2022-0046 Gestion du service vélo de la Station V de Labège et développement d'activités associées à LA MAISON DU VELO pour un montant de 660 028 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Misiak, Bacou, Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2022-0046 Gestion du service vélo de la Station V de Labège et développement d'activités associées avec LA MAISON DU VELO pour un montant de 660 028 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2022 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221019-20221019-2-7D-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022